

Le Petit Journal de NEUVIC

Périodique d'informations municipales - Juillet 2016 - N° 24

Editorial



Madame, Monsieur,

Comme tous les étés, le « petit journal de Neuvic » vous donne en quelques pages illustrées de nombreuses photos l'essentiel de la vie de notre cité.

Comme vous le savez, toutes les communes de France, grandes villes ou petits villages, ont du faire face à une importante baisse de leurs recettes budgétaires avec la baisse des dotations de l'Etat.

Le conseil municipal a donc choisi majoritairement, de poursuivre une politique de rigueur en matière de fonctionnement, et de différer un certain nombre d'investissements.

Bientôt pourtant, certains travaux vont reprendre ; tout d'abord face à la mairie, grâce à un petit terrain acheté qui jouxte le parking, le « chalet d'aisance » à la charpente si originale, va être reconstruit pour la fin d'année.

La salle des associations (salle des lotos) va également faire l'objet d'une nouvelle tranche de travaux qui devrait conduire à la réouverture en 2017 du grand bâtiment de Planèze.

Enfin, je veux remercier les clubs et associations de Neuvic qui, dans tous les domaines, contribuent au lien social dans notre village et à la bonne renommée de Neuvic.

Une mention particulière a été faite pour les sportifs qui se sont distingués cette saison (cf. article dédié).

Chers concitoyens, que vous restiez à Neuvic ou que vous partiez hors de notre département je vous souhaite de bonnes vacances.

Bien cordialement

François ROUSSEL
Maire de Neuvic
1er Vice-Président de la
communauté de communes
Isle Vern Salembre

Assainissement collectif



Depuis début 2015, d'importants travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement perturbent la circulation dans les secteurs concernés.

Des défauts d'étanchéité, dus à la vétusté du réseau posé dans les années 70/80 provoquent l'entrée d'eaux parasites et entraînent des dysfonctionnements de la station d'épuration. Il était important de résoudre ces problèmes, la conformité des rejets de la station d'épuration et du réseau conditionne la poursuite des travaux d'extension et l'octroi de subventions.

Une première tranche, lotissement de la Chênevière, lotissement de la croix blanche, a été réceptionnée au 1^{er} trimestre 2016.

A ce marché de réhabilitation se sont greffés quelques travaux d'extension rue des Chênes et le village du Terme.

Pour terminer la remise en état de l'ensemble des canalisations d'eaux usées de la commune, une 2^{ème} tranche a été mise en chantier début avril 2016.

Douze mois de travaux sont prévus pour mener à bien cette opération, les rues concernées sont dans l'ordre d'intervention les suivantes :

- ⇒ rue des Belleys
- ⇒ rue du Terme (depuis la rue de la Poutaque jusqu'à la rue des Belleys)
- ⇒ rue de la Poutaque (croisement de la rue du Terme - rue du Gymnase)
- ⇒ rue du Collège (croisement rue de la Poutaque - avenue Général de Gaulle)
- ⇒ avenue Général de Gaulle (de Théorat à la maison de retraite)
- ⇒ rue des Frères Pouget.

A cette tranche de réhabilitation une extension du réseau route de Saint-Astier permettra de raccorder les dernières habitations situées vers la Barrière des brandes.

Le budget annexe de l'assainissement apporte le financement de ces travaux.

Ce budget est alimenté par la redevance payée par tous les foyers raccordés au réseau.

Les fonds propres ont permis de financer la première tranche à hauteur de 80%, le solde étant couvert par un emprunt.



La deuxième tranche d'un montant de 900 000 € HT nécessite le concours d'un prêt de 600 000 €.

Ces travaux de réhabilitation ne génèrent pas de nouvelles recettes, pas de nouveaux abonnés, aussi afin de maintenir une capacité de financement correcte une augmentation d'environ 6 € par abonné a été votée.

Les prochains travaux d'extension concerneront les secteurs de la gare et de la côte : les études devraient être finalisées en 2017 pour une réalisation sur l'année 2018.

Pose d'un collecteur à 3 mètres de profondeur

Forum formation

Le Pôle Emploi de Saint Astier a organisé un forum formation intitulé « un but, un projet, une formation » au centre multimédia de Neuvic.

L'occasion était donnée aux demandeurs d'emploi du territoire de rencontrer des centres de formation multi secteurs, des centres de formation d'apprentis.

De plus, un stand digital animé par les conseillers Pôle Emploi a permis de se familiariser avec les outils numériques.



8 tablettes à disposition



Rencontre avec les organismes de formation

Concours de scrabble national

L'école élémentaire de Neuvic-sur-l'Isle a participé à nouveau cette année au concours de scrabble national. Des enfants de l'école ont été sélectionnés pour la finale régionale et pour la première fois un élève de CM2 a participé à la finale nationale à Paris.

Félicitations à notre héros Adrien CAMINEL.



Concours photo « image et zoom sur la Voie Verte »

Envie de participer à un concours photo, de vous comparer aux autres ou de vous exercer sur des thèmes définis ?



Le centre multimédia et la bibliothèque de Neuvic organisent le 1^{er} concours photo de la ville de Neuvic.

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs (enfants et adultes).

Les photos devront être prises sur le circuit de la voie verte. Quatre thématiques seront jugées : le patrimoine, les paysages, l'insolite, la vie sur la voie verte : l'eau et les loisirs.

Vous avez jusqu'au 1^{er} octobre pour déposer vos photos qui seront exposées du 4 au 18 novembre 2016 au centre multimédia.

Les lauréats des catégories enfants et adultes seront récompensés lors du vernissage, jeudi 10 novembre.

Le gagnant du 1^{er} prix adulte recevra un bon pour une nuit et petit déjeuner pour 2 personnes dans un lieu insolite et le gagnant des enfants une carte cadeau d'une valeur de 50 € dans un magasin de sport.

Pour participer vous pouvez vous adresser à la bibliothèque de Neuvic ou au centre multimédia.

Spectacle du centre multimédia délocalisé à la bibliothèque

Début juillet, le centre multimédia a invité Martintouseul pour une représentation de son spectacle Burlesque The Electronk Jâze. Sous une forte chaleur, les spectateurs ont apprécié l'ombre du tilleul bicentenaire du parc de la bibliothèque.



Concours national de récitation

Les élèves de la classe de 3^{ème} Trémolat du collège Henri Bretin de Neuvic ont travaillé cette année, avec leur professeur de français et la documentaliste, sur un projet : un concours national de récitation, à destination des collégiens et lycéens, organisé par la Bibliothèque nationale de France.

Les élèves de cette classe, seuls représentants d'un collège de province, ont été sélectionnés pour participer à la finale de la quatrième édition de ce concours, qui a eu lieu à Paris, le 26 mai. Ce jour-là, trois élèves ont représenté leur classe et sont montés sur la scène du grand auditorium de la BnF, devant un jury composé de professionnels du monde du spectacle vivant, dont le président était le comédien Charles Berling, lauréat du Molière 2016. Quentin Héloin, Walia Loustalot et Lili Bourguignon ont récité le texte qu'ils avaient travaillé et mis en voix, autour du thème « A la rencontre de l'Autre ».

Cinq autres camarades de la classe ont participé au voyage : ils ont aidé les finalistes à se préparer au mieux et ont été là pour les soutenir le jour de la finale. Walia a obtenu la première place dans la catégorie des 4^{ème}-3^{ème}, Quentin et Lili ont également fait une très belle prestation. Un grand bravo à eux pour leur travail et leur enthousiasme dans ce projet !

Cette journée a été l'occasion d'écouter et de partager de beaux textes du patrimoine de la littérature française !



Gala des Restos du Cœur



Le deuxième gala des Restos du cœur qui s'est déroulé fin mars a permis de récolter 450 kg de denrées alimentaires pour la campagne de distribution de cet été.

Les généreux donateurs qui ont payé leur entrée en conserves, pâtes... ont assisté à un spectacle de qualité proposé par des amateurs.

Se sont succédés sur scène, les enfants et adultes de l'école de danse de Saint-Léon, la conteuse Monique Burg, le groupe vocal Pluri'elles de Razac, les mannequins d'un soir du défilé de mode de la Bobine et la chanteuse Alexina Lebon.

2h30 de spectacle dans un centre multimédia comble !

Les sportifs neuvicois honorés



Le maire François Roussel a tenu à saluer les performances des sportifs qui se sont distingués dans des compétitions tout au long de cette saison.

Ainsi, en badminton, Émilie Houchou (9 ans) et Kelly Troubadis (12 ans) sont championnes de Dordogne ; en basket l'équipe cadette a remporté le titre départemental pour la deuxième année consécutive, et chez les benjamins, Lilou Naudet, Florine Paillard, Maylis Niotout et Bastien Peytureau font partie de la présélection départementale. En canoë-kayak, le cadet Franck Le Coz, le junior Clément Bonhomme et Eliette Labrue en « vétéran » ont remporté

de nombreuses compétitions ; quant au club de football, trois équipes montent chacune d'une division. Enfin, Camille Labriot et Laura Batailler ont obtenu leur ceinture noire en judo, avec de très bons résultats tout au long de l'année.

Merci aux entraîneurs, bénévoles des associations et aux parents des jeunes compétiteurs.

Belle performance du Centre équestre

Premier concours du centre équestre des « Coutys », réussi. Les cavalières de Neuvic n'ont pas démerité :

- ⇒ en club 3 : podium complet pour Nathalie Paredes (1^{ère}), Antéa Pannequin Le Golvan (2^{ème}) et Estelle Lacoste (3^{ème}) sur 30 participants
- ⇒ en club 1 : 1^{ère} place pour Géraldine Gauss
- ⇒ en club élite : 2^{ème} place pour Claudia Creche

Le concours faisait aussi office de finale du challenge départemental :

- ⇒ en club 3 : podium complet : médaille d'or pour Nathalie Paredes, médaille d'argent pour Antéa Pannequin Le Golvan et médaille de bronze pour Estelle Lacoste
- ⇒ en club élite : médaille d'argent pour Géraldine Gauss

Les cavalières avaient aussi remporté le championnat départemental et le championnat régional de dressage.

Une fin de saison en fanfare avant la trêve estivale.

Anne Laure FRAISSE

Centre équestre de Neuvic - Les Coutis Sud

05 53 81 76 45 / 06 15 36 85 77

www.centreequestredeneuvic.ffe.com



Le podium du 12 juin en club 3 (1^{ère} : Nathalie Paredes, 2^{ème} : Antéa Pannequin le Golvan, 3^{ème} : Estelle Lacoste toutes classées avec Opium)



Le podium du challenge départemental club 3 (1^{ère} : Nathalie Paredes, 2^{ème} : Antéa Pannequin le Golvan, 3^{ème} : Estelle Lacoste)



Nathalie Paredes sur Opium



Béhenne des Coutis (premier bébé né chez nous en 2011) sous la selle de Claudia Creche

Médaille de la famille



Dimanche 19 juin, 2 médailles de bronze de la famille ont été remises par le maire, François Roussel, à Clodine Gaillard et à Gisèle Frachet.

Clodine Gaillard a occupé le poste de piqueuse mécanicienne chez Marbot de 1957 à 1968, date à laquelle elle a rejoint son mari Raymond, menuisier, au poste de comptable. De leur union, le 29 mai 1961, quatre enfants sont nés : Thierry, Françoise, Francis et Philippe, puis cinq petits-enfants.

Quant à Gisèle Frachet, qui vit route de Mauriac depuis la retraite de son époux en 1998, elle a suivi son mari, militaire de carrière attaché au ministère de l'Intérieur aux quatre coins du monde. Elle a élevé quatre enfants, Philippe, puis Patrice, Isabelle et Benoît, qui lui ont donné 11 petits-enfants.

Ce sont donc deux mères méritantes qui ont reçu cette distinction, entourées de leurs familles.

Yves Guéna

Yves GUENA nous a quittés le 3 mars dernier et sa disparition a suscité une vive émotion à Paris et en Dordogne, tout particulièrement à Neuvic où sa présence était si familière depuis un demi-siècle.

Le dimanche matin, il venait très souvent sur le bourg de Neuvic faire quelques emplettes et acheter ses journaux au magasin de presse.



En juin 2010 pour la sortie de son ouvrage « mémoire d'outre gaulle », il s'était prêté avec bonne humeur à une séance de dédicace qui avait connu un grand succès avec 200 ouvrages dédicacés, presque autant qu'à la librairie Marbot de Périgueux.

Nous reviendrons dans le bulletin municipal de janvier 2017 sur la carrière exceptionnelle de ce grand homme politique.

Après les honneurs de la classe politique lors de la cérémonie aux invalides, c'est à Chantérac qu'Yves GUENA a été inhumé. La famille avait souhaité que François ROUSSEL, maire de Neuvic, fasse son éloge funèbre. L'église de Chantérac était beaucoup trop petite pour accueillir la foule des anonymes qui avaient voulu lui rendre un dernier hommage dans le village familial.

De nombreux concitoyens de Neuvic ont suggéré que l'on donne le nom d'Yves GUENA à une rue ou une place de Neuvic, pour saluer la mémoire d'un historique gaulliste et aussi en signe de reconnaissance pour ce qu'il a apporté à notre cité.

Informatisation des données du cimetière

Recherche d'informations sur les personnes inhumées

L'inventaire des cimetières est un devoir de sauvegarde de notre patrimoine. Il s'agit de conserver la mémoire de ceux qui nous ont précédés.

La mairie procède actuellement à l'informatisation des données du cimetière, ce qui permettra à terme de maîtriser l'ensemble des opérations liées à sa gestion et à améliorer l'efficacité et la rapidité des services rendus aux familles : contrôle visuel du plan du cimetière et des concessions ; identité des défunts et de leurs ayants droits, repérage cartographique.

Aussi, afin de disposer d'informations fiables, nous invitons toutes les personnes concernées par une concession au cimetière de Neuvic à se rendre en mairie afin de nous aider notamment, à compléter le travail de recherche sur l'identité des personnes inhumées dans la concession.

Contact : Mme Virginie CASTAING, du lundi au vendredi : tél. 05 53 82 81 80

Civisme

Malgré de nombreux rappels de la réglementation dans les différentes publications municipales, nous recevons en Mairie de nombreuses plaintes à propos de règles de vie non respectées.

Le civisme contribue à préserver au quotidien une commune agréable pour tous. Il s'agit de respecter des règles de vie collective et d'intégrer une dose de bon sens et de respect dans son comportement coutumier.

Le civisme est l'affaire de tous, voici quelques règles à respecter.

Bruit : Arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage du 2 juin 2016 :

Les travaux momentanés, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tel que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Brûlage à l'air libre :

Déchets ménagers et déchets verts : les brûler soi-même est une infraction pénale

Le brûlage à l'air libre des ordures, des déchets du jardin sont interdits. Pour vos déchets de jardin, la déchèterie est ouverte du lundi au vendredi et pensez au compostage individuel

Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers, ou de tout autre déchet, est simplement interdit : lutte contre la pollution de l'air dans le cadre du « plan particules », du Grenelle de l'environnement.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes ;

Obligation d'égale :

Les propriétaires sont tenus de procéder à l'égale des arbres dépassant sur la voie publique et entre riverains. Cela peut engendrer des problèmes de visibilité et de sécurité pour les usagers. De plus, les chutes d'arbres, de branches et l'usure par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de dérangement constaté sur le réseau téléphonique.

La tribune de l'opposition municipale



Au cours de ce premier semestre quatre réunions du conseil municipal ont eu lieu. Nous sommes représentés dans la commission des finances (F. LAHONTA) et la commission visant à étudier les subventions aux associations (F. CHASSIN). A ce propos il a proposé par exemple que les associations étudient un tarif préférentiel pour les habitants de la commune.

Par ailleurs, nous vous rappelons que nous restons à votre disposition pour toute demande ou information.

Orientations budgétaires et délibérations :

Nous avons voté contre l'augmentation des taxes directes locales qui ne nous paraît pas justifiée au vu de l'impact sur le budget communal. Les dotations d'état ont certes baissés, mais dans des proportions bien moindres que l'estimation de l'Association des Maires de France.

Nous avons voté contre le budget présenté. En fonctionnement, la proposition concernant la Bibliothèque est insuffisante à la demande. En investissement, les propositions comme le chalet d'aisance (67 000 € TTC) et le terrain (13 000 € TTC), la tondeuse (35 000 € TTC), l'achat d'une mini-pelle (31 800 € TTC) et la mise en place d'un « film » d'étanchéité sur la toiture du gymnase (10 000 € TTC), nous semblent soit, mal adaptées soit, non prioritaires. Concernant le gymnase nous demandons toujours une étude de faisabilité globale afin de disposer d'un outil adapté aux divers utilisateurs. Par contre, il est prévu, comme nous le défendons depuis les élections, 160 714 TTC pour la rénovation de la salle de Planèze. Avec une possible subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux de 40% (DETR), nous espérons que cette salle pourra être terminée au plus tôt. Suite à notre demande, le dernier conseil municipal indique que les emprunts contractés sont en cours de renégociation et que le gain pourrait être de 123 000 €.

Nous avons voté unanimement la mise en place de la convention avec l'association d'insertion RICOCHETS pour l'entretien des espaces verts de la commune. Cette association bénéficie aussi d'une convention avec la communauté des communes CCIVS.

Nous avons unanimement voté pour l'adhésion à la charte « 0 herbicide ».

Toute l'équipe vous souhaite d'excellentes vacances d'été.

F. LAHONTA

Serge GRAND intègre le conseil municipal



Madame Karine BEUN, conseillère municipale, a fait part de sa démission du Conseil Municipal, motivée par un changement de lieu de résidence.

Monsieur Serge GRAND policier à la BAC*, suivant de la liste, siègera donc au sein du conseil municipal. Il sera installé dans sa fonction de conseiller municipal dès la prochaine séance, conformément à l'article L 270 du code électoral.

* Brigade Anti-Criminalité

Du nouveau au n° 7 place de l'Eglise

L'Extra, tel est le nom du tout nouveau restaurant spécialisé dans les salades et hamburgers qui a ouvert ses portes au n° 7 place de l'Église tél. 05 53 80 67 49



Laurent TELLIER et Xavier TANCHAUD, exploitants du restaurant L'EXTRA

Dates à retenir

Association du don de sang de Neuvic

Prochaines collectes au club house rugby :
2 août, 11 octobre et 20 décembre, de 15h à 19h

Contact J.P. PONDVILLE, président
tél. 06 16 83 38 38 - 05 24 13 22 33

NEUVIC / l'Isle (24)

Dordogne - 25 km de Périgueux, axe Périgueux - Bordeaux

Dimanche 7 août 2016

32^{ème}
BOURSE
AUX ARMES



8h-17h
Boulodrome
Entrée 4€
(gratuit enfant - 12 ans)



Échanges, ventes, militaria
objets de collection, armes...
Reconstitution d'un camp
de la seconde guerre

Exposition de véhicules militaires du MVCG

Nouveau ! Animation paint ball

Buvette

Marché gourmand
Avec l'association des
producteurs
de la Vallée de l'Isle

Organisé par le Comité des Fêtes de Neuvic.
Réservations au 05 72 89 90 94 /
06 24 23 43 34
www.festivals.com/Neuvic/Isle

Animations du Comité des Fêtes de Neuvic

Dimanche 7 août : 32^{ème} bourse aux armes
sur le site du Boulodrome.

Dimanche 11 septembre : brocante vide-grenier
sur le Centre bourg.

Contact : Franck DUPREUILH, président
tél. 06 72 89 90 94 - 06 26 02 50 09

Agenda des festivités

Consultable sur le site
web de la communauté
de communes Isle Vern
Salembre - CCIVS

www.ccivs.fr

ou sur le site web de l'office
de tourisme

<http://www.tourisme-isleperigord.com/>